

Compte rendu de la séance du mardi 13 septembre 2022

Secrétaire de la séance : Jackie Rousseau

Procuration : Christophe Charneau à Jacky Rousseau, Annabelle Vaudon à Céline Driessen.

Ordre du jour:

- Avancement du projet salle culturelle ;
- Convention avec le Département pour l'aménagement et l'entretien des équipements installés sur la RD6 ;
- Décisions budgétaires modificatives (budget général et budget annexe "panneaux photovoltaïques") ;
- Projet miellerie ;
- Projet travaux routiers ;
- Divers

Délibérations du conseil:

Vote de crédits supplémentaires - st sornin (DE 2022 032)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	-150.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	150.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires - st sornin (DE 2022 033)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	-6000.00	

27638	Créance Autres établissements publics	6000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Convention avec le Département pour l'aménagement et l'entretien des équipements installés sur la RD6 (DE 2022 034)

Exposé :

Monsieur le Maire explique que divers aménagements ont été réalisés dans le Bourg de Saint-Sornin en juillet dernier :

- Création de plateaux surélevés ainsi que la signalisation horizontale et verticale ;
- Élargissement du trottoir au droit des passages piétons pour diminuer la largeur de chaussée à traverser ;
- Accodrans, regards avaloirs, grilles avaloirs raccordés sur le réseau pluvial existant ;
- Passages piétons ;
- Mise en place de potelet ou barrières ;
- Mise en place de bordures T2 et T2 abaissées.

Ces travaux ayant été réalisés sur une route départementale, il est nécessaire d'établir une convention avec le département afin de définir les modalités d'entretien des équipements. Monsieur le Maire procède à la lecture de la convention.

Résolution :

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec le Département de la Charente selon le projet ci-annexé.

Questions diverses :

- Avancement projet salle culturelle :

2 offres ont été reçues pour le marché de maîtrise d'oeuvre.

La proposition du bureau d'étude Adobe à été retenue pour un montant TTC de 83 974.32€.

Le marché va lui être notifié prochainement.

L'enveloppe globale du projet est estimée à 700 000€. Le projet ne pourra être mené à bien qu'avec l'aide des partenaires Etat, Département, Région.

- Projet miellerie :

L'acte d'acquisition de l'ancienne usine sera signé courant octobre après enlèvement du matériel par le propriétaire.

L'installation de 2 commerces en plus de la miellerie ont été évoqués à plusieurs reprises.

- Mme Hautecoeur souhaite ouvrir un commerce de vrac dans la partie réservée au logement. Elle envisage de débiter son activité en itinérance (camion) sur Saint-Sornin et les communes limitrophes en attendant que les travaux soient réalisés. Le conseil municipal n'est pas contre ce projet. En effet, la réhabilitation du local en appartement ou en commerce aurait approximativement le même coût pour la commune.

- Mme Sauvard a pour projet la création d'un laboratoire de pâtisserie avec magasin. Des devis ont été demandés afin de chiffrer le projet. Il apparaît que les travaux à réaliser seraient très onéreux pour la commune. Il faudrait donc demander un loyer très important à Mme Sauvard. Au vu de ces éléments, le conseil municipal émet un avis défavorable à la poursuite de ce projet et demande qu'un courrier soit adressé à Mme Sauvard en ce sens.

- Travaux routiers :

Voie communale des Bouèges : Concernant la création d'une desserte de la zone économique des Bouèges rendue nécessaire par l'augmentation du trafic suite à l'arrivée du groupe La Poste, 3 entreprises ont été consultées. Le Département pourrait financer une partie du projet. L'objectif est de créer un délestage et une sécurisation de l'accès à la zone.

M. Couraud, entrepreneur de travaux publics, installé sur Saint-Sornin, pourrait déplacer son entreprise sur la partie basse de la zone d'activité.

-Boulangerie :

Le fond de commerce vient d'être vendu par M. Martin.

La réouverture de la boulangerie par les acquéreurs, M. et Mme Pottier, est prévue le 10 octobre prochain. M. le Maire devrait les rencontrer dans les prochains jours.

- Finances communales :

Une réflexion est engagée sur la possibilité d'augmenter le prix de certaines prestations (locations de salle, concessions cimetières...) afin de conforter les ressources communales.

- Arrivée du CIDIL :

Aucune nouvelle du projet. Une réunion devrait être organisée le 20 septembre prochain.

- Travaux fibre :

Les travaux avancent bien. Ils devraient être terminés en fin d'année pour un raccordement aux maisons par les opérateurs en début d'année 2023.

- PLUi :

Le PLU intercommunal est à l'arrêt car la commune de Montbron se trouve dans le périmètre de captage de l'eau potable. A suivre.

- Transfert de la crèche municipale de La Rochefoucauld à la CDC :

La décision de transfert a été prise. Reste à voir le transfert de l'actif et du passif. La crèche dispose actuellement de 40 places et environ 70% des enfants sont hors commune.

Le coût de cette opération est estimée à 200 000€. La commune de La Rochefoucauld prendrait à sa charge 120 000€ et les 80 000€ restant seraient à la charge de la CDC. Les attributions de compensations (AC) versées aux communes membres par la CDC seraient donc revues à la baisse.

Une contribution de 1500€/enfant/commune aurait pu être une autre option non validée par les élus en raison du coût très aléatoire suivant les années et un travail administratif important.

Divers :

La table d'orientation est en mauvais état ainsi que le panneau. Les travaux nécessaires vont être réalisés.